

Chers frères et sœurs,

Beaucoup d'hommes pensent qu'en menaçant constamment leur femme de divorce, leur mariage s'en portera mieux. Cet homme n'a pas conscience du mal qu'il fait, envers Dieu, envers sa famille et son couple. Beaucoup d'hommes pensent également que l'épouse doit être à leur service, telle une esclave uniquement dévolue aux tâches ménagères et à la bonne cuisine. Il faut se souvenir à tout instant que le divorce est détesté par Dieu. Lorsque le niveau des divorces augmente dans une société, cela prouve que cette société a dévié de la voie naturelle de la vie. Etant donné que la séparation de l'homme et de la femme par le divorce porte un coup dur et irréparable aux enfants, il faut montrer de la rigueur à ce propos, pour que les gens ne se permettent pas facilement de divorcer. Mais que faut-il faire lorsqu'un couple n'arrive pas à s'entendre? Doit-il supporter à jamais cette mésentente et se quereller à toutes occasions? Ou alors, faudrait-il lui proposer la séparation comme unique solution? Contrairement au Christianisme qui a prohibé le divorce, l'Islam permet de briser les liens inconvenants. Car dans un tel cas, si l'homme et la femme ne se séparent pas, leur vie aboutira manifestement à un échec et rien ne s'arrangera. Il faut donc se rendre à l'évidence et avoir recours au divorce bien que cette solution soit la plus détestée de Dieu.

L'Islam a accordé toutes sortes de facilités pour former une famille et retiré tous les obstacles, mais aussi, il a rigoureusement compliqué le divorce. Son but est la sérénité des cœurs, la sainteté des consciences et l'harmonie entre l'homme et la femme. Il essaye donc en premier lieu de renforcer le plus possible les liens conjugaux, à moins qu'il n'y ait plus d'espoir d'entente. Le Coran dit aux hommes: **"Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion pour elles, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Dieu vous fasse grand bien!"** (Coran, 4:19) Et aux femmes: (Coran, 4:128)

Les dirigeants musulmans ont toujours blâmé et déconseillé le divorce. En Islam, il existe des lois qui empêchent l'homme de profiter de son pouvoir de divorcer. **« Si dans un couple vous craignez la séparation, convoquez alors un arbitre dans sa famille à lui, et un arbitre dans sa famille à elle. Si le couple veut la réconciliation, Dieu rétablira l'entente entre eux. Dieu demeure savant bien informé, vraiment! »** (Coran, 4:25) Ce n'est que lorsque tout effort pour une réconciliation s'avère inefficace que le couple pourra divorcer.

"La présence de deux personnes sincères fait partie des conditions du divorce." (Coran, 4:25) Le divorce serait donc annulé sans la présence de ces deux personnes. Tandis que pour se remarier, il n'existe aucune condition. C'est tout le contraire du divorce. Car l'Islam veut qu'il n'y ait aucun obstacle au mariage. C'est pour cela qu'il rend difficile la séparation et facilite la réconciliation. La dernière mesure qu'a pris l'Islam pour rétablir les liens conjugaux, c'est d'interdire à l'homme de renvoyer de chez lui la femme répudiée, avant le terme du délai de trois mois et quelques; la femme, pour sa part, n'a pas le droit de quitter sa maison à moins que cela ne soit nécessaire. **"Et craignez Dieu votre Seigneur en ne les faisant pas sortir de leurs appartements, qu'elles-mêmes ne sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude manifeste. Et voilà les bonnes de Dieu. Quiconque cependant transgresse les bonnes de Dieu, se manque alors à lui-même. Tu ne sais pas: d'ici là, peut être Dieu va-t-il faire échoir quelque ordre!"** (Coran, 65:1)

Sans doute pendant le délai de plus de trois mois, il y a beaucoup de chance que l'homme change d'avis et qu'il regrette d'avoir divorcé. Il se peut que l'amour renaisse et que le couple se réconcilie. Pendant ce délai, le rétablissement des liens conjugaux ne nécessite aucune cérémonie particulière. Il arrive souvent que les gens prennent des décisions hâtives, sous l'influence de divers facteurs, sans

même avoir examiné assez la question. La complication du divorce fait donc que l'on pense avec sang-froid. Ce sont ces obstacles et ces conditions qui limitent le nombre des divorces.

Wa ssalamou aleykoum wa rahmatou llahi ta'ala wa barakatouh.

www.afmccm.fr